



société
HIPPIQUE
FRANÇAISE

Plan stratégique 2025-2028



La précédente mandature a marqué un tournant dans l'histoire de la SHF, qui a opéré de profonds changements afin d'anticiper les besoins et enjeux d'une filière équine de plus en plus sollicitée par un contexte en bouleversement constant. Le poids des attentes et enjeux économiques, environnementaux, sociaux et politiques font de cette période une phase clé de l'histoire de notre filière, de la réactivité et capacité d'adaptation de ses acteurs en dépendra la pérennité.

Les crises et difficultés successives ont permis de cristalliser des éléments dont la prise de conscience avait été amorcée il y a plusieurs années, notamment celui de la nécessité de renforcer les liens entre la Société Hippique Française et les autres segments de la filière. La SHF s'est donc largement impliquée en faveur des actions mutualisées et transversales avec les autres institutions, notamment par le biais de la Filière Cheval.

La Société Hippique Française souhaite poursuivre ce travail de rapprochement et d'actions coordonnées, afin d'œuvrer en faveur d'une filière équine plus forte et unie. Le séminaire stratégique 2025 a donc permis de faire émerger un certain nombre d'actions au bénéfice de cette synergie au sein de la filière équine.



I / La méthodologie du séminaire

A l'instar de celui que nous avons organisé à l'aube du premier mandat de Michel Guiot, ce séminaire avait pour objectif de déterminer les enjeux stratégiques en favorisant la participation collective des administrateurs nouvellement élus.

Une démarche collective pour une vision stratégique

Afin de définir la vision stratégique de la Société Hippique Française pour la période 2025 - 2028, nous avons proposé une initiative qui repose sur deux fondements : l'établissement d'une orientation claire et un processus de co-construction impliquant tous les acteurs concernés.

Afin d'atteindre cet objectif, nous avons souhaité mettre en place une démarche triangulée croisant l'amont et l'aval, en nous appuyant sur trois axes :

- Consulter l'écosystème
- Prendre en compte le bilan du mandat 2021 - 2024
- Partager la vision stratégique du Président de la SHF (profession de foi)

1. Consultation de l'éco-système

Nous croyons fermement que l'élaboration d'une vision stratégique efficace nécessite une consultation approfondie de notre écosystème. Cela implique d'écouter et d'intégrer les perspectives de divers partenaires et parties prenantes, afin de garantir que notre approche soit à la fois inclusive et pertinente. C'est pourquoi, nous avons invité les représentants des partenaires de la SHF pour qu'ils nous présentent :

- Leur vision sur la Filière Cheval
- Leur vision de la SHF d'aujourd'hui avec ses forces et ses axes d'amélioration
- Leurs conseils pour son développement
- Les synergies à déployer avec les acteurs de la Filière

Nous remercions ces partenaires pour leur disponibilité et leur participation à la réussite de ce séminaire :

- Filière Cheval représentée par M. le Président Olivier de Seyssel
- Fédération Française d'Équitation représentée par M. le Président Frédéric Bouix
- La DGPE du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire représentée par Mme. l'Adjointe au chef du bureau du cheval et institutions des courses Florence Gravier,
- Fonds Eperon représenté par M. le Secrétaire Général Jean de Chevigny
- Institut Français du Cheval et de l'Équitation représenté par M. le Directeur de l'accompagnement à la filière équine Guillaume Blanc

2. Bilan du précédent mandat

Chaque administrateur a pris connaissance en amont du séminaire du bilan stratégique 2022 – 2024 (pièce jointe n°1) et nous avons rappelé en quelques mots les travaux réalisés par chaque groupe de travail, à savoir :

a. LE PERIMETRE DE LA SHF

Cet axe a certainement reçu une attention toute particulière durant ce mandat. En raison de sa nature, il a permis d'aborder des enjeux cruciaux pour bâtir des fondations solides en vue de définir et appliquer les nouvelles missions de la SHF. Afin que la SHF prenne possession de son rôle d'Organisme tiers en charge de l'enregistrement et du contrôle des performances, il a été réalisé les actions suivantes :

- Obtention de l'agrément Organisme tiers en charge de l'enregistrement et du contrôle des performances
- La redéfinition des missions de la SHF afin de refléter son ancrage agricole d'une part, son rôle dans la caractérisation, l'éducation, la formation et valorisation des jeunes chevaux et poneys de sport et loisir dans le nouvel environnement législatif apporté par le RZUE d'autre part ;
- La révision des statuts et du règlement intérieur de l'association afin de refléter les modifications apportées à la SHF par les 2 premiers points ;
- La révision du système d'adhésion et des conditions d'accès aux concours gérés par la SHF ;
- La mise en place d'études juridiques sur la fiscalité des OS ;
- La révision de la répartition de l'enveloppe des encouragements élevage entre OS.

b. LA PROFESSIONNALISATION DE LA FILIERE

La SHF doit participer à la professionnalisation de la filière avec pour objectifs la viabilité des entreprises et la sécurisation des modèles économiques des acteurs contribuant à la production et la valorisation des animaux (éleveurs, cavaliers préparateurs).

C'est pourquoi, elle a mis en place :

- La Prime aux Naisseurs
- Un accompagnement de nos professionnels par :
 - I - la mise en place de la Formation Label Cavaliers Jeunes Chevaux
 - l'organisation de réunions sur la PAC
- Un accompagnement de nos amateurs vers la professionnalisation par l'élaboration du guide des éleveurs en partenariat avec FIDAL

c. L'HOMOGENEISATION DE NOS SERVICES EN REGION

Le paysage national de notre Filière met en évidence des disparités régionales importantes en matière d'activités autour du contrôle des performances des jeunes chevaux de sport et d'élevage, avec un tropisme important en faveur du Nord-Ouest.

Ainsi, des actions ont été mises en oeuvre pour le champ régional des activités de la SHF, afin de contribuer au développement de ses activités et satisfaire un maillage territorial suffisant, à savoir :

- Structuration de la Filière en région
- Animation d'une commission ARE
- Création d'un poste au service des régions
- Enveloppe distribuée aux 12 ARE
- Soutien aux organisateurs proposant l'ensemble des services (Classique, Libre et Poneys)
- Vulgarisation du cycle libre (Campagne de communication Grand public)

d. LES SYNERGIES AVEC LA FILIERE

Lors de ce premier mandat, l'équipe de la SHF a œuvré pour représenter ses organismes de sélection et ses éleveurs dans tous les concertations et instances de la Filière, et s'est investie dans les actions portées collectivement par la Filière Cheval, comme par exemple :

- Participation active de la SHF dans l'ensemble des réunions transversales (Emploi/Formation, BEE, Fiscalité, Sanitaire...)
- Création de la plateforme Equiclassés
- Vaccination obligatoire et contrôlée Grippe & Rhino
- Stand commun SIA

3. La Profession de foi de Michel Guiot

La vision du Président de la SHF a été au cœur de nos discussions, servant de fondement aux réflexions et aux échanges. Cette vision, portée par un leadership éclairé, a permis l'élection par nos adhérents d'une liste d'administrateurs de 12 personnes. Les engagements portés dans cette profession comprennent les actions suivantes :

- Poursuivre la défense de l'ancrage agricole de notre Filière
- Poursuivre les travaux sur la professionnalisation tout en prenant en compte les spécificités de la Filière
- Prendre en compte les enjeux majeurs tels que l'écologie et la préservation de nos ressources naturelles
- Favoriser le travail collectif et mutualisé avec les autres acteurs de la Filière
- Une SHF au plus proche de ses adhérents

4. L'identification des axes stratégiques

Dans le cadre de notre démarche collective visant à définir une vision stratégique pour la période 2025-2028, il était essentiel de procéder à une identification des axes prioritaires. Cette étape a reposé sur plusieurs éléments clés :

- Le Bilan du Mandat 2021 - 2024
- La Profession de Foi du Président
- La Consultation de l'Écosystème de la SHF

En combinant ces éléments, nous avons été en mesure de définir des axes clairs et stratégiques, garantissant que notre vision pour 2025-2028 soit à la fois ambitieuse et réalisable sur ses quatre axes majeurs, à savoir :

- Le périmètre de la SHF
- La Professionnalisation de la Filière
- Les synergies avec les autres acteurs de la Filière
- Les financements de la SHF

Dans le cadre de notre démarche visant à optimiser l'efficacité de ce nouveau mandat, nous avons procédé à une répartition des administrateurs et de l'équipe salariée par axe stratégique. Cette approche nous a permis de démultiplier les forces vives de l'association et ainsi déterminer les enjeux spécifiques à chaque thématique que nous souhaitons atteindre durant ce mandat.

Les enjeux de chaque thématique ont ainsi été identifiés et analysés, permettant de définir des objectifs clairs et des actions concrètes à mettre en œuvre. Cette méthodologie garantit que chaque aspect de notre stratégie est pris en compte, tout en favorisant un engagement collectif et une responsabilité partagée.

Nous sommes convaincus que cette méthode de travail contribuera non seulement à renforcer notre efficacité opérationnelle, mais aussi à créer une dynamique collaborative essentielle pour atteindre nos objectifs communs durant ce mandat.



II / Le Périmètre de la SHF

Forte de travaux importants menés depuis 2022, ayant conduit à son agrément en tant qu'organisme tiers chargé de l'enregistrement et du contrôle des performances des équidés et une révision majeure de ses statuts, la Société Hippique Française s'inscrit désormais pleinement dans son cadre législatif.

Elle travaille étroitement avec ses Organismes de Sélection affiliés, et a notamment redéfini leur besoins et rôle au sein de la SHF, conduisant par exemple à une révision du modèle d'attribution des encouragements.

Cependant, le paysage a évolué sur ces dernières années, avec l'affiliation de nouveaux OS. La SHF assure donc aujourd'hui un rôle d'animation et d'accompagnement de nombreux OS de petite taille, dont la gestion centralisée permet de favoriser l'émergence de nouveaux projets, de pallier les limitations économiques ou de moyens humains.

Forts de ces constats, les acteurs seront sollicités pour réfléchir à :

- l'évolution du modèle actuel, pour sécuriser le fonctionnement et assurer une gestion financière et administrative optimisée,
- assurer une transmission fluide de l'information au sein de la filière, à la fois ascendante et descendante.
- développer de nouveaux services notamment en termes de traitement de la donnée zootechnique collectée et du retour que les OS pourront en faire aux éleveurs

Faisant écho aux constats en matière de financement et de synergies, la question du développement de prestations et services auprès d'organismes non affiliés figure également parmi les discussions. Certaines passerelles ont d'ores et déjà été établies, par exemple la mise à disposition de l'outil SHF Market pour la réalisation de catalogues ou la gestion d'inscriptions par le biais de shf.eu.

La SHF souhaite également capitaliser sur ses savoirs et connaissances, compilés dans ses différentes offres de formation à destination des officiels, ou encore sur la plateforme Equiclassés.

III / La professionnalisation

Les orientations stratégiques de la Société Hippique Française sont liées entre-elles : la défense de notre filière et la mise en place d'actions transversales ne pourra s'appuyer que sur une base solide de professionnels. La professionnalisation de nos acteurs est ainsi un des engagements majeurs de la Société Hippique Française. Elle s'appuie sur ceux piliers fondamentaux, que sont le soutien et la formation de nos professionnels existants d'une part, et sur l'accompagnement des amateurs vers la professionnalisation d'autre part. Les travaux débutés en 2022 comme la labellisation des cavaliers professionnels et la prime aux naisseurs seront poursuivis et développés.

1. Soutien aux acteurs de la valorisation

a. Les cavaliers, acteurs de la détection précoce

La SHF souhaite développer une démarche déjà initiée avec succès depuis quelques années qu'est celle de la formation et labellisation des cavaliers professionnels jeunes chevaux. Proposant aujourd'hui des formations à destination des cavaliers formateurs de jeunes chevaux en vue de leur exploitation sportive, elle a permis de répondre à un besoin d'identification, de valorisation et d'accompagnement de ces acteurs fondamentaux de la filière.

Nous souhaitons capitaliser sur les enseignements de ces formations pour les élargir aux professionnels spécialisés dans la formation des très jeunes équidés de deux et trois ans. Ces deux années de vie de l'équidé sont essentielles et posent les bases pour ses débuts sous la selle. Ainsi, une transition vers la période de formation de 4 à 6 ans sera d'autant facilitée par une préparation en amont réalisée par des professionnels de qualité. De surcroît, outre l'intérêt pour l'équidé et l'éleveur, ces deux années sont la période privilégiée pour la collecte de données zootechniques déployées par les Organismes de Sélection, dont la SHF est support dans le cadre du contrôle de performances.

La qualité de la formation des jeunes chevaux impactant directement la justesse de l'appréciation des qualités de l'individu caractérisé, l'accompagnement des professionnels formateurs de très jeunes équidés revêt tout son sens.

C'est à ce titre que la SHF souhaite organiser des travaux de réflexion sur la mise en place d'une formation et labellisation des cavaliers formateurs de très jeunes chevaux de 2 et 3 ans.

b. Les organisateurs, un maillon essentiel à la valorisation

En matière de démarches déployées en faveur des professionnels, les cavaliers et éleveurs font figure de cible prioritaire, ils sont les ouvriers de la production et de la formation des jeunes équidés. Cependant, la réussite de notre filière repose également sur l'implication et les actions des organismes et personnes support à ces circuits que sont les organisateurs de concours et les officiels de compétition. Ils sont les garants du bien-être de l'équidé, de l'accompagnateur qu'il soit cavalier, éleveur, présentateur, et de la sécurité de chacun. Leur rôle dans l'évolution de la filière est primordial.

C'est à ce titre que nous souhaitons mettre en place une démarche d'amélioration continue et d'engagement des organisateurs de concours, sur les sujets de la sécurité et du bien-être, en adéquation avec les orientations de la SHF.

Cette démarche reposera en premier lieu sur l'auto diagnostic de la structure, ce qui permet d'assurer une bonne appréhension des enjeux et du cahier des charges, ainsi qu'un engagement volontaire et impliqué de l'organisateur acteur de cette démarche.

Afin de garantir l'harmonisation de ce dispositif à travers le territoire, tout en préservant les spécificités territoriales propres à chaque région, un groupe de référents régionaux formés sera constitué afin de s'assurer de la bonne application du cahier des charges, d'engager les organisateurs de concours dans une démarche d'échanges et d'amélioration continue, et de créer un réseau régional des organisateurs de concours.

c. les officiels de compétitions, un acteur essentiel à la valorisation et au respect de la bienveillance des équadés

Au même titre que les organisateurs de concours, les officiels de compétition sont des acteurs indispensables au bon déploiement des orientations de la SHF sur les terrains, et l'application de ses engagements. Cependant, à l'ère de l'informatisation et de l'automatisation des process, leur expertise et leur domaine d'intervention portent sur le lien au cheval et à l'humain.

Revêtant historiquement des rôles bien cantonnés, les attentes vis-à-vis de ces officiels sont de plus en plus nombreuses. Ils doivent en effet non seulement assurer leurs missions pour le bon déroulement du concours, mais sont également porteurs de messages pédagogiques à destination des cavaliers et du public. Contrôleurs de la sécurité (notamment sanitaire) et de la bonne application des règlements, ils sont garants du bien-être des chevaux et cavaliers et assurent en outre le lien entre la SHF et les acteurs sur le terrain. Il est à ce titre indispensable de valoriser leur travail, et mener une réflexion en vue de faciliter leur mission, et favoriser la remontée de remarques, signalements et suggestions du terrain.

2. Accompagner les amateurs

Concernant les amateurs, largement représentés au sein de la filière équine, nombre d'entre eux conservent un statut non professionnel par méconnaissance bien qu'ils soient parfois contribuables majeurs. Nous souhaitons poursuivre la démarche d'accompagnement et d'information de ceux-ci, afin de faire valoir les intérêts de la professionnalisation et d'inciter à la conversion du statut d'amateur à celui de professionnel, déjà entrepris par le biais du Guide de l'Éleveur établi en partenariat avec le cabinet FIDAL.



IV / Les synergies avec la Filière

Consciente que la structuration économique et la défense des intérêts de la Filière passeront par une stratégie coordonnée entre les différentes institutions qui la composent, la SHF souhaite participer activement aux enjeux transversaux via la Filière Cheval.

De même, elle possède de nombreux acteurs en commun avec la Fédération Française d'Équitation et pourra bien certainement les soutenir plus favorablement en créant davantage de synergie avec la FFE.

1. La FFE, un partenaire privilégié

a. Les circuits SHF et FFE, des synergies incontournables

Le volet sport et loisir de la filière équine est bien segmenté : la Société Hippique Française assure l'élevage et la formation du jeune équidé, la Fédération Française a quant à elle en charge leur exploitation sportive.

Cependant, bien que ces activités soient distinctes, et applicables à des phases de vie différentes de l'équidé, elles sont pour autant complètement indissociables. En effet, la carrière sportive d'un équidé ne se réfléchit plus à l'horizon d'une, ou quelques années, mais bien à l'échelle de la vie du cheval.

Ainsi, la phase d'élevage et de formation du jeune équidé se font en intégrant des objectifs de valorisation sportive et de longévité sur le circuit fédéral.

On comprend dès lors tout l'enjeu de l'articulation entre ces deux circuits : la phase de transition lors de laquelle le jeune équadé passe du circuit de formation SHF à celui de performance sportive du circuit fédéral est une étape clé de son parcours.

Les rapprochements entre les deux circuits font l'objet de travaux depuis plusieurs années, on citera par exemple l'organisation du championnat de France réservé aux chevaux de 7 ans lors de la Grande Semaine de l'Élevage SHF, ou encore l'évolution des normes techniques des parcours réservés aux chevaux de 6 ans afin de faciliter leur passage sur le circuit fédéral.

Cependant, les rapprochements entre ces deux circuits doivent se poursuivre. L'intégration de représentants fédéraux au sein des commissions techniques SHF, et inversement pour les commissions fédérales, permet à chacun de capitaliser sur les connaissances et compétences de l'autre, afin de construire un cycle de formation et d'exploitation des chevaux optimisé.

Dans le prolongement de la démarche de valorisation et de reconnaissance du savoir-faire de nos éleveurs français et dans une volonté de travail concerté et collaboratif, la SHF et la FFE mènent par ailleurs des travaux afin d'étendre la Prime au Naisseur, initiée par la SHF en 2024, au circuit fédéral.

b. Un vivier de cavaliers

Le métier de cavalier professionnel formateur de jeunes chevaux souffre malheureusement d'un déficit majeur de (re)connaissance, y compris au niveau des futurs cavaliers espoir. En effet, chaque année, la filière équine continue à attirer de futurs jeunes professionnels de talent, issus des circuits dédiés aux jeunes cavaliers ou de la filière poney. Parmi ces jeunes espoirs, nombreux sont ceux qui aspirent à une carrière au plus haut niveau, alors qu'une proportion très faible de cavaliers de 5* parviennent à atteindre une situation économique saine.

Au contraire, l'activité jeunes chevaux offre un débouché porteur pour les jeunes désireux de s'installer. Elle permet en effet une diversification des prestations (préparation des 0-3 ans pour les concours de modèle et allures, ventes, concours étalons, commercialisation sur le circuit 4-6 ans), assurant ainsi une vie économique pérenne de l'entreprise. La Société Hippique Française souhaite favoriser le recrutement de jeunes cavaliers issus des circuits fédéraux chevaux et poneys, pour en faire de futurs cavaliers professionnels formateurs de jeunes chevaux. Ce projet de longue haleine nécessite une réflexion importante avec la Fédération Française d'Équitation, nous souhaitons en faire l'un de nos axes de travail.

En parallèle, les démarches se poursuivent avec l'IFCE et les autres acteurs du segment équitation sportive, afin de faire reconnaître le métier de cavalier professionnel formateur de jeunes chevaux.

c. Une activité d'organisations de concours à raisonner transversalement

Les organisateurs de concours traversent une période difficile, faisant face à une augmentation des charges, une démobilisation des bénévoles, ou encore un poids croissant des contraintes logistiques et techniques afin d'assurer la sécurité et le bien-être des chevaux et cavaliers. L'organisation scindée d'épreuves SHF et FFE, sur des périodes et journées différentes, apporte une contrainte supplémentaire de plus en plus difficile à supporter par les organisateurs de concours.

Du côté des cavaliers, cette division pose également des contraintes non négligeables : déficit de concours entraînant le besoin de parcourir des distances importantes pour assurer une saison de formation complète, ou encore impossibilité d'assurer la formation des chevaux sur le circuit SHF en parallèle de la valorisation des chevaux d'âge de l'écurie ou le suivi en concours des clients sur un même lieu.

C'est face à ces constats que la SHF souhaite favoriser l'organisation conjointe d'épreuves SHF et FFE, et étendre la période d'organisation des concours. Concernant ce premier point, l'ouverture de la possibilité d'organiser des épreuves SHF lors de concours FFE, et sur des épreuves immédiatement successives, nécessitant peu de changements de piste, permet de répondre aux contraintes de rentabilité et d'efficacité de chacun, tout en limitant l'impact environnemental délétère de déplacements répétés.

L'élargissement de la période d'organisation de concours permettra aux organisateurs de proposer un panel diversifié d'épreuves pendant la saison hivernale, et donc d'améliorer leur rentabilité. Elle aura également des répercussions bénéfiques auprès des cavaliers et chevaux : meilleure répartition de la charge de travail à l'échelle de l'année, tri précoce des chevaux, période de formation plus longue permettant d'intégrer des temps de pause dans la saison des jeunes équidés, permettant aussi de mieux s'adapter aux changements climatiques, etc...

2. La Filière Cheval

La Société Hippique Française s'est largement impliquée dans la Filière Cheval, qui a mis en place au cours des dernières années des actions de mutualisation et de défense des intérêts de la filière équine de façon transversale. Nous souhaitons, aux côtés des autres membres fondateurs, institutions et acteurs de la filière, continuer à œuvrer pour que la Filière Cheval prenne sa place dans le paysage national.

Dans la poursuite des travaux collectifs initiés, nous souhaitons créer des instances d'échanges entre les segments de la filière, sur les grands enjeux transversaux de notre filière : le climat, la professionnalisation, l'emploi et formation, le bien-être, l'installation, la résilience des exploitations...

Au-delà de la pérennisation des groupes de travail implémentés, ceci passe également par la représentation d'une filière unie lors des différents grands rendez-vous et salons. C'est à ce titre que nous avons souhaité marquer notre engagement en faveur de cette représentation transversale en assurant une représentation sur le terrain la filière courses, par le biais du PMU, présent sur notre finale nationale d'élevage à Fontainebleau.

En parallèle, bien que cette volonté de représentation complète et équitable des différents segments soit un engagement réel au niveau national, nous souhaitons nous assurer de la même façon de la représentativité de nos segments en Région.

3. La SHF, un acteur agricole

Parmi les objectifs des travaux de refonte et de modernisation des statuts de la SHF, l'assise de l'ancrage agricole de cette dernière figurait en place centrale. Les actions ont commencé à porter leurs fruits, cependant l'enjeu persiste. Nous souhaitons à ce titre renforcer nos liens avec le milieu agricole, en favorisant la représentation de nos acteurs dans le paysage agricole, au sein des organismes qui le composent.

Nous avons par ailleurs déployé des actions afin d'appuyer nos acteurs professionnels du monde agricole, et en réponse aux enjeux auxquelles l'ensemble des filières animales agricoles se confrontent. La question de la résilience des exploitations a été abordée lors du déploiement de réunions sur la PAC, au bénéfice de l'ensemble des professionnels et porteurs de projet de la filière équine. Nous souhaitons poursuivre ces efforts, et également traiter le sujet majeur de la transmission, en favorisant l'information des professionnels de la filière, par le biais de partenariats avec les institutions et organismes experts.

La SHF souhaite se poser en tant qu'acteur de la programmation agricole actuelle, en portant de façon proactive ses orientations. Parmi celles-ci figurent les actions en faveur de l'atténuation de l'impact environnemental de nos activités, et les réflexions autour de l'adaptation de notre filière au changement climatique. Nous avons d'ores et déjà marqué notre engagement, par exemple par le biais de la labellisation de notre Grande Semaine, nous souhaitons, par le biais des actions entreprises au sein de notre société, et aux côtés des autres maisons mères au sein de la Filière Cheval, poursuivre activement cette démarche éminemment agricole.



V / Les financements

Afin de pouvoir déployer ses orientations stratégiques, les travaux de la Société Hippique Française ont également porté sur son financement. La réflexion s'est articulée en trois points majeurs, que sont :

- la maîtrise des coûts,
- la valorisation des moyens actuels,
- le développement de la SHF vers de nouvelles ressources.

Le contexte inflationniste instable et l'environnement dans lequel évolue la filière impose à la SHF une gestion optimisée de ses coûts. L'impulsion de la dynamique de modernisation de la dernière mandature offre aujourd'hui des possibilités de rationalisation des coûts, afin de faire face à des besoins croissants, et essayer de limiter l'impact d'un désengagement des financeurs.

En premier lieu, le remaniement des équipes administratives et une modification des méthodes et rythmes de travail permettent aujourd'hui à cette dernière d'anticiper une réduction des frais de siège, avec un déménagement du siège vers une solution moins onéreuse, et plus adaptée aux fonctionnements actuels. Par ailleurs, fidèle à son souhait de mutualisation, de coopération et de transversalité, la SHF a su établir des échanges et nouer des partenariats fructueux : elle s'engage désormais dans une dynamique collaborative avec de nombreux partenaires. Ainsi, des prestations onéreuses historiques se sont muées en échanges mutuellement bénéfiques, à la fois d'un point de vue financier et en matière d'engagement des partenaires et prestataires au service de notre filière.

Cette volonté de mutualisation et de coopération, au cœur des préoccupations de la Société Hippique Française dans ses synergies avec la filière, la conduisent également à mener une réflexion sur l'utilisation de ses outils pour en permettre une optimisation financière, à son échelle et à celle de la filière entière, on citera par exemple l'outil shf.eu, et son utilisation croissante au bénéfice de la filière. L'analyse de l'ensemble des services et prestations de la Société Hippique Française a par ailleurs permis d'identifier des sources de développement potentiels.

Animée par la volonté de se tourner résolument vers l'avenir, le développement des ressources est l'un des axes majeurs de ce volet déployé par la SHF. Celui-ci portera notamment sur le développement de l'offre de formation au bénéfice de la filière, et à la mobilisation des OPCO, afin d'accompagner nos acteurs et faire progresser la filière, tout en l'ancrant fermement dans le monde agricole.

Enfin, la SHF en tant qu'association reconnue d'utilité publique doit pouvoir mobiliser des fonds pour entreprendre ses projets et organiser ses activités. C'est dans ce contexte que nous nous sommes interrogés sur la possibilité de créer un fonds de dotation afin de bénéficier d'un soutien financier en contrepartie d'un avantage fiscal pour le donateur.

Pour rappel, le mécénat avait été refusé par l'administration fiscale à la SHF eu égard à ses différentes missions. Il n'était donc pas possible de se reposer sur ce levier.

Dans un contexte de financements publics fragiles et afin de trouver des ressources supplémentaires, la SHF a développé ses partenariats avec des entreprises privées notamment avec l'aide d'un apporteur d'affaire entre 2017 et 2022. S'associer à des marques privées pose question notamment en termes d'impartialité et d'intégrité pour sa mission d'intérêt général.

Afin de pouvoir répondre à ces enjeux et s'assurer de l'imperméabilité des actions et des subventions versées pour des missions régaliennes de la SHF, nous créerons en 2025 un fonds de dotation.

Il aura notamment pour objet :

- La Diffusion de connaissances scientifiques dans le domaine de l'élevage
- L'Indépendance de la presse
- Des Actions en faveur de la bientraitance
- Des Actions en faveur des enjeux climatiques et environnementaux liés à la production équine
- Des Actions en faveur de l'éducation et de la formation des acteurs
- Des Actions en faveur du patrimoine culturelle de l'élevage français

Conclusion

La Société Hippique Française a amorcé, lors de la précédente mandature, une importante restructuration. Les nouveaux statuts ont permis de désigner une nouvelle équipe d'administrateurs qui sont le reflet de notre filière actuelle, et qui en saisissent tous les enjeux.

Le travail stratégique collaboratif qui a été mené dans le cadre de notre séminaire a permis de dessiner les contours d'un projet 2025 - 2028 ambitieux. Cependant, nous nous confrontons aujourd'hui à un contexte de plus en plus exigeant sur de multiples facettes : l'environnement, le bien-être, la résilience de nos entreprises équines, l'accompagnement de nos professionnels, ou encore la place de la Société Hippique Française au sein de la filière équine et du paysage agricole.

Nous croyons ardemment que notre filière ne pourra faire face aux défis et progresser qu'en bâtissant un plan stratégique audacieux.

Nous sollicitons la pérennité du concours du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. Grâce à votre soutien, nous aurons la chance de façonner un avenir solide et inspirant.